Les artistes mieux protégés dès janvier 2024 !



À partir de 2024, la réforme du statut social des travailleurs des arts sera d'application en Belgique !

Le statut des artistes a été revu en profondeur pour coller davantage aux nouvelles réalités du secteur.

Un **travailleur des arts** est quelqu'un qui exerce une pratique professionnelle rémunérée dans le secteur artistique. Les

activités artistiques-techniques et artistiques de soutien entrent également dans cette catégorie.

La nouvelle Commission du travail des arts remplace l'ancienne Commission Artiste. Elle est composée pour moitié de représentants du secteur artistique, et pour l'autre moitié de représentants des syndicats et des employeurs, des administrations et des Communautés. C'est elle qui décide de l'octroi des **attestations du travail des arts (ATA)**.

Ces attestations donnent droit à de nombreux **avantages sociaux**, conçus spécifiquement pour les travailleurs des arts : le **contrat de travail des arts** (article 1bis), le **régime primostarter** pour les travailleurs indépendants, le **régime fiscal** spécifique applicable aux droits d'auteurs ou encore à l'**allocation du travail des arts**.

Le tout nouveau site https://www.workinginthearts.be **permettra de gérer son dossier en ligne. Il est déjà possible de commencer la constitution d'un dossier, mais l'envoi du dossier complet ne sera possible qu'à partir du 1er janvier 2024.** Les travailleurs des arts qui relèvent déjà aujourd'hui du régime de l'ancien statut d'artiste sont automatiquement éligibles à la nouvelle attestation du travail des arts.

Les artistes et travailleurs des arts amateurs pourront avoir recours à l'**indemnité des arts en amateur** (IAA), une rémunération simple et rapide des prestations artistiques sur commande. Ce système remplace l'ancien « Régime des petites indemnités » (RPI).

La sécurité sociale des travailleurs des arts fera encore l'objet d'améliorations en 2024. Le volet chômage (Allocation du travail des arts) a, quant à lui, déjà fait l'objet de modifications en 2022.

Journée de lutte contre la sida ce vendredi 1er décembre 2023



Chaque année durant **Journée Mondiale de Lutte contre le Sida,** des milliers de personnes dans de nombreuses villes partout dans le monde participent aux actions de solidarité du **1er décembre**.

Pour manifester votre solidarité avec les personnes séropositives et malades du sida et afficher votre rejet de toutes formes de discrimination à l'égard des personnes atteintes par le sida, **portez le ruban rouge** avec vos amis, à l'école, au travail !

En **2022**, le nombre de nouveaux diagnostics de VIH a **diminué de 17%** par rapport à 2021. Sciensano, l'institut belge de la santé, a enregistré **597 diagnostics de VIH en 2022**, ce qui correspond à une moyenne de 1,6 nouveaux diagnostics par jour.

Cette année, parmi le **programme d'actions et d'évènements** à Bruxelles, citons notamment l'évènement de la **Plateforme Prévention Sida** sur le piétonnier à gare Centrale.

Au programme

- « **Le Bus de la solidarité débarque près de chez toi** » à Bruxelles le 1er décembre au Carrefour de l'Europe de 12h à 19h : https://preventionsida.org/fr/le-bus-de-la-solidarite-debarque-pres-de-chez-toi/
- Évènement Facebook du Bus de la Solidarité : https://www.facebook.com/events/711182637587818
- **Cocktail dînatoire**, ouvert aux personnes vivant avec le VIH, leur entourage et les professionnels de la santé le 1er décembre de 18h30 à 22h à l'Hôtel de Ville de Bruxelles : https://www.vivreaveclevih.org/fr/agenda/after-work-cocktail-dinatoire-a-loccasion-de-la-journee-mondiale-de-lutte-contre-le-sida/

N'hésitez pas à consulter, également, nos différentes pages « Sida » :

- https://www.jeminforme.be/histoire-du-sida/
- https://www.jeminforme.be/informations-sur-le-vih/

- https://www.jeminforme.be/risques-de-transmission-pendant-les-rapports-sexuels/
- https://www.jeminforme.be/risques-de-transmission-hors-rapports-sexuels/
- https://www.jeminforme.be/test-de-depistage-du-sida/
- https://www.jeminforme.be/sida-comment-se-proteger/
- https://www.jeminforme.be/sida-quels-droits/
- https://www.jeminforme.be/sida-les-traitements/
- https://www.jeminforme.be/sida-statistiques-en-belgique-et-dans-le-monde/
- https://www.jeminforme.be/sida-glossaire/
- https://www.jeminforme.be/sida-adresses-utiles/



Rappel : European Jobday à

Bruxelles le mercredi 29 novembre : Infor Jeunes y participe !



Tu es demandeur d'emploi et envisages de travailler en Europe ? Participe à la journée de recrutement dédiée aux opportunités professionnelles en Europe offertes par Actiris.

Au programme

- Des partenaires du réseau EURES et des employeurs issus de plusieurs pays européens (Malte, Pays-Bas, République tchèque, Luxembourg…), actifs dans divers secteurs
- Différents organismes informant/facilitant la mobilité professionnelle à l'international
- Des Pôles Formation-Emploi
- Séances d'informations thématiques données par des spécialistes en recrutement à l'international d'Actiris.

Quand

Mercredi 29 novembre 2023 de 10h à 18h.

Localisation

Area 42 – Rue des Palais, 46
1030 Schaerbeek

Public cible

Bruxellois chercheurs d’emploi ou non, quelque soit leur niveau d’études, leurs connaissances linguistiques, leur âge, leur désir de rester proche de chez eux ou leur envie de partir un pu plus loin.

Tarif

Gratuit, sans inscription.



Si tu veux arrêter ton année d’étude, désinscris-toi avant le 1er décembre !



Rappel

Dans l’enseignement supérieur (universités et hautes écoles), l’étudiant qui ne souhaite pas continuer son année d’études doit se désinscrire avant le 1er décembre de l’année académique.

Respecter cette date de désinscription est fondamental. En effet, dans ce cas, l’année scolaire entamée ne sera pas prise en compte dans le calcul du nombre d’inscriptions au niveau de la **finançabilité** (si l’étudiant se réinscrit par la suite dans une école supérieure) et le **minerval** payé sera remboursé à l’exception de l’acompte de 50 euros exigé pour confirmer l’inscription.

Cette désinscription ne doit pas se faire oralement, mais de manière officielle en signant une attestation de désinscription au secrétariat de l’établissement supérieur.

En outre, il faut savoir qu’une désinscription effectuée après

le 1er décembre aura un impact si l'intégralité des droits d'inscription reste due, le jeune ne pourra se réinscrire ultérieurement, dans le même établissement supérieur ou dans un autre, qu'à la condition d'avoir apuré sa dette auprès du premier établissement.

Du 20 au 27 novembre : European Testing Week !



Du 20 au 27 novembre, c'est la semaine européenne du dépistage.

La Testing Week est une campagne européenne lancée en 2013 par « HIV in Europe initiative », aujourd'hui EuroTEST. Elle a lieu deux fois par an : en mai et en novembre.

C'est l'occasion de parler du VIH, des autres IST et de te faire dépister si ton dernier test remonte à un certain temps.

Durant cette semaine, tu as la possibilité de faire un test gratuit et anonyme contre le VIH et d'autres IST (Hépatite B et C, Syphilis, Chlamydia, Gonorrhée) dans de nombreux endroits :

- Avec la Plateforme Prévention Sida : programme complet à Bruxelles ici
- Dans les centres de planning familiaux : programme complet à Bruxelles et en Wallonie ici
- Chez Ex Aequo : Rue des Grands Carmes 20, 1000 Bruxelles – 02/736.28.61
 Tests VIH, syphilis, hépatite C, gratuits et anonymes à résultat immédiat, pour les hommes gays et bisexuels (HSH). Du 20 au 26 novembre 10h – 21h30 sur rendez-vous.
- Au CECSI (Centre EVRAS Collaboratif de Santé Inclusive) : Rue du Fort 85, 1060 Saint-Gilles – 02 303 82 14.
 Dépistage gratuit mercredi 29 novembre de 10 à 18h sur rendez-vous.

Et en dehors de cette semaine, consulte la carte interactive des centres de dépistage situés à Bruxelles et en Wallonie.

RGPD

Politique de cookies (EU)

- Suivre
- Suivre
- Suivre

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be

actiris

.brussels

au coeur de l'emploi

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES